

CONDITIONS FINANCIERES 2019/2020 COLLEGE

I - FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

(ce paragraphe concerne uniquement les nouveaux élèves.)

Les frais d'inscription et d'ouverture de dossier s'élèvent à 84 EUROS. Ils restent acquis à l'établissement en cas d'annulation d'inscription. Ils ne sont pas déductibles de la contribution des familles.

L'avance sur facture de 183 € par famille à l'ordre de l'Institution Sainte Marie sera déduite sur la facture annuelle et prélevée chaque année lors de la réinscription. Ce prélèvement s'effectuera mi-avril pour l'année scolaire suivante.

II - PARTICIPATION ANNUELLE DES FAMILLES

Notre projet éducatif Saint Vincentien affirme que Sainte Marie est une école ouverte à tous, c'est pourquoi nous avons mis en place un système de contribution des familles permettant à chacun de déterminer en toute liberté sa participation financière :

Tarif *1 1230 € Tarif *2 1330 €

Cette contribution inclut certains frais annexes :

Pour les sorties pédagogiques sans nuitée, activités péri-éducatrices, cotisations aux organismes de l'ensemble catholique...)

A l'exception de la cotisation A P E L de 35€ qui vous est facturée séparément.

REDUCTION ANNUELLE

L'établissement s'est toujours engagé dans une politique d'aide aux familles en appliquant un principe de réduction progressive pour les familles pour lesquelles plus d'un enfant est scolarisé dans notre établissement.

Réduction à appliquer sur la scolarité annuelle à partir du 2ème enfant et plus. La réduction est appliquée à l'aîné des enfants.

Collèae

2º enfant *85 €

3º enfant *428 €

4^e enfant *671 €

III RESTAURATION

Les parents, lors de l'inscription de leurs enfants, sont priés de nous signaler le régime choisi (externe ou demi-pensionnaire). En cas de changement de régime, la famille doit prévenir par écrit le service comptabilité. Tout mois commencé est dû..

Deux formules au choix vous sont proposées :

- 1- La restauration annuelle : *932 € forfait 4 jours. (*une carte de demi-pensionnaire sera délivrée par l'établissement.*)
- 2- La carte de 12 repas : *92€ (à l'unité *8€50). (Pour les repas pris occasionnellement.)

IV - ETUDES/GARDERIE

Etudes surveillées → *360 € Etud

Etudes dirigées → *605 €

Ou études surveillées occasionnelles : carte de 10 études \rightarrow *68 $\mbox{\it \&}$

1 études surveillée occasionnelle *8€50

REMARQUES

Les absences de l'élève de même que les fêtes religieuses ne donnent droit à aucune réduction sur la scolarité ou la demi-pension. La contribution familiale reste acquise ou due à l'institution pour tout mois commencé en cas de départ.

Nom des parents :	(de l'élève :	classe:	
-				

SIGNATURE DES DEUX PARENTS: